



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4868

Jardins partagés - Conventions avec l'association "Les jardins suspendus de Perrache" et la MJC Presqu'Ile Confluence pour les jardins partagés situés sur les toits du Centre d'Echange Lyon Perrache (Lyon 2e), côté Rhône et Saône - Approbation et autorisation de signature

Direction des Espaces Verts

Rapporteur : Mme GAY Nicole

SEANCE DU 1 JUILLET 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 3 JUILLET 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 24 JUN 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 8 JUILLET 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 11 JUILLET 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme LEVY (pouvoir à M. BROLIQUIER), Mme BERRA (pouvoir à M. DAVID), Mme MANOUKIAN, M. HAMELIN (pouvoir à Mme NACHURY), M. BOUDOT, Mme MADELEINE (pouvoir à Mme CROIZIER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2019/4868 - JARDINS PARTAGES - CONVENTIONS AVEC L'ASSOCIATION "LES JARDINS SUSPENDUS DE PERRACHE" ET LA MJC PRESQU'ILE CONFLUENCE POUR LES JARDINS PARTAGES SITUES SUR LES TOITS DU CENTRE D'ECHANGE LYON PERRACHE (LYON 2E), COTE RHONE ET SAONE - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE (DIRECTION DES ESPACES VERTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 14 juin 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2012/4849 du 22 octobre 2012, vous avez approuvé l'avenant n° 3 relatif à la convention d'affectation et de gestion consentie par la Métropole de Lyon le 19 avril 1978 au profit de la Ville de Lyon de certains espaces du Centre d'échange Lyon Perrache (CELP). Cette convention prévoit l'occupation du domaine public communautaire à titre gratuit et la possibilité de mise à disposition des terrasses par la Ville de Lyon, gestionnaire de ces espaces, pour des activités de jardinage.

Par délibération n° 2013/5403 du 8 avril 2013, vous avez approuvé la mise à disposition à titre gratuit, par conventions, des terrasses du CELP, pour les associations suivantes :

- « Les jardins suspendus de Perrache », terrasse côté Rhône ;
- La Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) Presqu'Ile Confluence, terrasse côté Saône.

Les associations développent sur ces espaces un ensemble d'activités favorisant le lien social, toutes générations confondues, autour d'activités de jardinage ou autres activités pédagogiques, environnementales, culturelles, etc. et permettant à chacun de s'exprimer librement à travers une démarche citoyenne et collective.

Les deux terrasses conservent néanmoins leur fonction d'espaces de promenade et de détente ouverts à tous (dans les tranches horaires définies par le Centre d'échange).

La convention arrive à échéance à la date du 7 juin 2019. Il est ainsi proposé de signer de nouvelles conventions pour une durée de 1 an à compter de la date de signature, puis renouvelable une fois par tacite reconduction pour la même durée, sauf dénonciation (notamment pour changement de vocation des lieux ou en cas de modification de la convention de la Métropole de Lyon susvisée) par l'une des parties trois mois avant la date de renouvellement de la convention.

A ces conventions sont joints en annexe, des plans de localisation ainsi que la charte des jardins partagés lyonnais.

La valeur locative annuelle du terrain correspondant à cette mise à disposition d'espaces de jardinage sur les terrasses est estimée à 3700 euros pour les jardins suspendus de Perrache et de 2400 euros pour la MJC Presqu'Ile Confluence.

Vu les délibérations du Conseil municipal n° 2012/4849 du 22 octobre 2012 et n°2013/5403 du 8 avril 2013 ;

Vu lesdits projets de conventions ;

Vu l'avis du Conseil du 2^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission immobilier - bâtiments ;

DELIBERE

- 1- Les conventions susvisées, à établir entre la Ville de Lyon et les associations « Les jardins suspendus de Perrache », terrasse côté Rhône et la MJC Presqu'Ile Confluence, terrasse côté Saône, sont approuvées.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer lesdites conventions.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Nicole GAY